RÈGLEMENT DU JEU DE NOËL 2026

La participation au Jeu entraine l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

L'association Cap Retournac, association loi 1901, sis Place Boncompain, 43130 Retournac, organise un jeu avec tirage au sort, gratuit, avec obligation d'achat, dans le cadre de l'Opération «Calendrier de l'Avent géant», destinée au grand public.

ARTICLE 2 - DATES

L'Opération «Calendrier de l'Avent géant» se déroulera du 21 novembre 2026 au 24 décembre 2026.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Participants : La participation à ce jeu, avec obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques et majeures, domiciliées en France Métropolitaine. Toute participation d'un mineur suppose l'accord préalable et écrit des personnes détenant l'autorité parentale.

Déroulement de l'opération : Ce jeu est organisé chez les commerçants et professionnels participant à l'opération «Calendrier de l'Avent géant» sur la commune de Retournac mais est ouvert à toute personne domiciliée à titre habituel et permanent en France, À l'exclusion des commerçants participants. Le bulletin de participation est disponible chez les commerçants participants membres de l'association CAP RETOURNAC. 12 600 bulletins de participation sont à distribuer pour ce jeu. Le prix du coupon est de 0,00 € (zéro euro). Il sera distribué pour tout achat supérieur ou égal à 4€ (quatre euros) chez les boulangeries participantes et pour tout achat supérieur ou égal à 10€ (dix euros) chez les autres commerçants participants à l'opération (dans la limite du stock disponible).

S'agissant d'une opération ponctuelle, l'ouverture de dépôt des bulletins s'effectuera le 21 novembre 2026 à 00h00 et se clôturera le 24 décembre 2026 à 00h00.

Chaque joueur ou son représentant légal devra :

- Compléter le bulletin de participation avec les données suivantes :
- Nom et prénom du participant ;
- Adresse postale du participant (ou du représentant légal en cas de minorité)
- N° de téléphone fixe ou mobile du représentant légal
- Adresse email

Les bulletins incomplets ne permettront pas la participation au jeu.

Ces informations seront nécessaires pour valider sa participation au Jeu.

Chaque participant accepte que son nom soit communiqué sur la page internet www.capretournac.com et sur la page Facebook de l'association, s'il est tiré gagnant.

Le règlement du jeu est lisible sur le site internet www.capretournac.com. Les participants complètent un bulletin de participation mis à disposition chez les adhérents à CAP Retournac participants à l'opération. Ces bulletins devront être complétés par le joueur et déposés ensuite dans l'une des 24 cases du calendrier de l'Avent géant, situé sous le porche de la Mairie (Place Boncompain). Tout bulletin incomplet ou illisible ne participera pas au tirage au sort. Toute participation incomplète, illisible, envoyée en dehors des dates limites ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Les lots mis à disposition sont entièrement pris en charge par l'association CAP RETOURNAC et ses adhérents. Le Jeu est doté des lots suivants pour 24 gagnants :

- **Lot 1** : un bon d'achat chez La P'tite Boulange, d'une valeur de 20€ (offert par La P'tite Boulange) + 20€ de chèques CAP'KDO (offerts par Maleysson Élec). Lot d'une valeur totale de 40€.
- **Lot 2** : un bon cadeau chez Tête en l'Hair, d'une valeur de 25€ (offert par Tête en l'Hair) + un bon d'achat chez Aux 4 saisons, d'une valeur de 20€ (offert par Aux 4 saisons). Lot d'une valeur totale de 45€.
- **Lot 3** : un kit couture sacoche & un kit crochet lapin, d'une valeur de 16€ (offert par Brodéa by Martine) + 30€ de chèques CAP'KDO (offerts par Maleysson Élec). Lot d'une valeur totale de 46€.
- **Lot 4** : un mois de pain chez Tentations Pains & Délices, d'une valeur de 45€ (offert par la boulangerie Tentations Pains & Délices) + un bon d'achat pour une broderie personnalisée chez Brodéa by Martine, d'une valeur de 15€ (offert par Brodéa by Martine). Lot d'une valeur totale de 60€.
- **Lot 5** : une friteuse sans huile, d'une valeur de 49€ (offert par Intermarché Retournac) + un bon d'achat chez Les Faits d'ici et d'ailleurs, d'une valeur de 15€ (offert par Les Faits d'ici et d'ailleurs). Lot d'une valeur totale de 64€.
- **Lot 6** : un kit de coloriage (feutres & livre à colorier), d'une valeur de 15€ (offert par Blay Décorations) + un bon cadeau chez King Jouet, d'une valeur de 50€ (offert par Le Zigzag). Lot d'une valeur totale de 65€.
- **Lot 7** : un arbre de vie en bois, d'une valeur de 49€ (offert par So Déco) + 20€ de chèques CAP K'DO (offert par Maleysson élec). Lot d'une valeur totale de 69€.
- **Lot 8** : un robot Fresh Express Moulinex, d'une valeur de 50€ (offert par Anne Truphème Photographe) + un bon d'achat de 20€ chez Aux 4 saisons (offert par Aux 4 saisons). Lot d'une valeur totale de 70€.
- **Lot 9** : un bon cadeau pour une formation au choix chez Auto École David, d'une valeur de 50€ (offert par Auto École David) + un bon d'achat de 25€ chez Tête en l'Hair (offert par Tête en l'Hair). Lot d'une valeur totale de 75€.
- **Lot 10** : un soin du dos et une séance de saunadôme, d'une valeur de 75€ (offert par Harmonie des Sens).
- **Lot 11** : un détecteur de métaux, d'une valeur de 73€ (offert par Cessiecq Plomberie) + un camion ConstructionTruck, d'une valeur de 15€ (offert par Blay Décorations). Lot d'une valeur totale de 88€.
- **Lot 12** : un bon cadeau chez L'instant coiff', d'une valeur de 55€ (offert par L'instant coiff') + un foulard d'une valeur de 30€ et un porte-monnaie d'une valeur de 10€ (offert par Les Faits d'ici et d'ailleurs). Lot d'une valeur totale de 95€.
- **Lot 13** : un jambon sec sans os, d'une valeur de 80€ (offert par la Boucherie Loubet) + un bon d'achat de 20€ chez Aux 4 saisons (offert par Aux 4 saisons). Lot d'une valeur totale de 100€.
- **Lot 14** : un soin Head Spa Serenity, d'une valeur de 79€ (offert par Hair Estetika) + 30€ de chèques CAP'KDO (offerts par Maleysson Élec). Lot d'une valeur totale de 109€.
- **Lot 15** : un ballotin de chocolat 1kg, d'une valeur de 90€ (offert par la Pâtisserie Paulet L'île Gourmande) + un bon d'achat chez Aux 4 saisons, d'une valeur de 20€ (offert par Aux 4 saisons). Lot d'une valeur totale de 110€.
- **Lot 16** : un cafetière Nespresso Inissia, d'une valeur de 100€ (offert par Courby Menuiseries) + un bon d'achat à La P'tite Boulange, d'une valeur de 20€ (offert par La P'tite Boulange). Lot d'une valeur totale de 120€.
- **Lot 17** : un bon cadeau pour assistance ou formation en informatique, d'une valeur de 120€ (offert par GHI informatique).
- **Lot 18** : un bon d'achat de 40€ chez Aux 4 saisons, un bon d'achat de 40€ chez l'Atelier Fabien D. et un bon d'achat de 40€ à la Pâtisserie Paulet L'île Gourmande (offerts par Eden Jardins). Lot d'une valeur totale de 120€.

- **Lot 19** : une SodaStream Terra, d'une valeur de 70€ (offerte par Sagueton Concept) + une bouteille de vin avec ses 2 verres et un bon repas, valeur de 60€ (offert par Eden Rock Café). Lot d'une valeur totale de 130€.

- **Lot 20** : une lunette de soleil polarisante BOLON (offerte par Optique Just'un regard).

- **Lot 21** : un appareil Pierrade et Raclette Tefal, d'une valeur de 130€ (offert par Assurance Sabatier).

- **Lot 22** : 150€ de chèques CAP'KDO (offert par l'Association CAP Retournac).

- **Lot 23** : Un Air Fryer Ninja (offert par JP Façades)

- **Lot 24** : 200€ de chèques Cap'KDO (offert par l'Association CAP Retournac)

En tout état de cause, les lots ne seront ni échangés ni remboursés et aucune compensation, financière ou autre, ne pourra être accordée. Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du jeu n'ont pas de valeur contractuelle. Les caractéristiques du lot présenté peuvent ainsi différer de celles du lot finalement attribué. Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

L'association CAP Retournac, organisatrice de cette opération «Calendrier de l'Avent géant», se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et strictement l'opération en raison de tout évènement majeur sans que sa responsabilité soit engagée.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS ET INFORMATION

Les 24 gagnants seront les participants tirés au sort et ayant dûment complété leur bulletin. Un tirage au sort sera effectué chaque jour, du 2 décembre au 25 décembre 2026, pour le lot de la case précédente.

Les membres du bureau de l'association CAP RETOURNAC procéderont au tri des bulletins ainsi qu'au tirage au sort quotidiennement à 12h.

Les gagnants seront avertis le jour du tirage au sort par téléphone, au numéro indiqué sur le formulaire de participation (le participant est tenu d'indiquer son numéro de téléphone valide auquel on peut le joindre).

En cas d'annulation de cette animation, l'association se réserve le droit d'organiser un tirage au sort ultérieurement.

Les lots seront à récupérer au magasin Optique Just'un regard, 10 rue de la république 43130 Retournac.

Les gagnants étant dans l'impossibilité de retirer leur lot lors de la remise des prix auront la possibilité de se faire représenter par une personne de leur choix recommandée (avec leur pièce d'identité). Les lots non parvenus au destinataire seront conservés jusqu'au 31 janvier 2027 par l'association CAP Retournac.

Les lots non récupérés à temps seront remis en jeu par tirage au sort.

ARTICLE 7 - MODIFICATION - RESPONSABILITÉ

L'association organisatrice se réserve le droit de prolonger ou de différer le jeu, si les circonstances l'exigent ou en cas de nécessité. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'association organisatrice décline toute responsabilité :

- si elle ne peut pas joindre le ou les gagnants du fait d'erreur et/ou d'omission dans le bulletin de participation, ou si le gagnant n'a pas informé la société organisatrice d'un changement de coordonnées.

- pour tout incident/accident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies par l'association CAP Retournac, responsable du traitement, à l'occasion du jeu, sont obligatoires pour y participer et nécessaires pour la gestion dudit jeu. Elles seront utilisées pour toutes les opérations liées à ce jeu (Identification des gagnants, tirage au sort, information des gagnants, remise des lots).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard

du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous informons qu'il ne sera pas constitué de fichier des personnes qui auront participées à l'opération.

ARTICLE 11 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

L'association organisatrice constate qu'aucun débours n'est nécessaire pour participer au jeu.